

TITRE PROFESSIONNEL : AGENT DE SURETE ET DE SECURITE PRIVEE (A2SP)

Référence: TPA2SP

Objectifs:

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Valider le Titre
 Professionnel « Agent de Sûreté et de Sécurité
 Privée (A2SP) »
- Valider le **Diplôme SSIAP1**
- Assurer l'accueil, la surveillance et le bon usage d'un lieu, en garantissant une relation de service de qualité
- Assurer la sécurité liée aux risques d'incendie ou d'origine accidentelle

Public:

 Ouvert à tout public répondant au niveau de prérequis ci-dessous

Durée:

• 63 jours Dont 441 heures en centre et 210 heures en entreprise

Près-requis:

 L'accès à une formation afin d'exercer une profession d'agent privé de sécurité est soumis à la délivrance d'une autorisation préalable d'entrée en formation (application de l'article 6-1 de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 modifiée). Il s'agit d'une procédure administrative de contrôle de la moralité des personnes. Procédure : autorisation préalable délivrée par le CNAPS. (suite ci-après)

Programme:

- 1 CCP1 : Assurer l'accueil, la surveillance et le bon usage d'un lieu, en garantissant une relation de service de qualité :
 - Porter assistance et effectuer les premiers gestes d'urgence :
 Certificat Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)
 - Mettre en place et maintenir des conditions optimales de sécurité en attendant les secours extérieurs et faciliter leur intervention
 - Recevoir du public dans des conditions de service satisfaisantes en restant attentif aux signes révélateurs de tension ou de danger
 - Prévenir les situations de conflit et les traiter en privilégiant les techniques de médiation
 - Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une alarme intrusion
 - Détecter des comportements ou actes pouvant affecter l'intégrité des personnes et des biens et réagir en conséquence
 - Contrôler des personnes, des véhicules et/ou marchandises manuellement ou à l'aide de matériels de détection simples.

2 - CCP2 : Assurer la sécurité liée aux risques incendie ou d'origine accidentelle :

- Porter assistance et effectuer les premiers gestes d'urgence
- Mettre en place et maintenir des conditions optimales de sécurité en attendant les secours extérieurs et faciliter leur intervention
- Détecter des dysfonctionnements matériels ou techniques (hors incendie) pouvant affecter l'intégrité des personnes et des biens et réagir en conséquence
- Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des espaces recevant du public et dans les immeubles de grande hauteur
- Préparation et présentation à l'examen du Diplôme SSIAP 1

3 - Modules complémentaires :

- Projet professionnel
- Habilitation électrique BO HOV Exécutant
- Développement durable
- Remise à niveau en français et en bureautique
- Education à la santé

Z.I. des Marais 76340 BLANGY-SUR-BRESLE

Tél.: 02 32 97 47 00
Fax: 02 32 97 47 09
conseil@viseo-formation.fr





TITRE PROFESSIONNEL : AGENT DE SURETE ET DE SECURITE PRIVEE (A2SP)

Pré-requis (suite):

- Justifier d'une aptitude physique attestée par un certificat médical. Celui-ci doit préciser que le candidat ne présente aucune contreindication clinique interdisant de suivre la formation pratique et certificat théorique. Le médical peut être fait par le médecin traitant. Un formulaire est prévu à cet effet.
- Etre âgé de 18 ans minimum
- Aptitudes professionnelles : bonne forme physique, station debout fréquente, capacité à établir le dialogue avec des publics variés, maturité, sang froid face à l'agressivité.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques. Un livret sera remis à la fin de la formation à chaque participant reprenant tous les thèmes abordés.

Descriptions du dispositif permettant de suivre les résultats :

L'évaluation de la qualité de formation se fera tout au long de la formation par des exercices de mise en pratique liés directement aux différents thèmes abordés durant la formation ainsi qu'à la fin de la formation au travers de deux questionnaires (Stagiaires et Formateur) renseignés à l'issue de la formation par les participants.

L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée aux travers d'exercices et de mises en situation tout au long de la formation et à la fin de celle-ci.

Z.I. des Marais 76340 BLANGY-SUR-BRESLE

Tél.: 02 32 97 47 00
Fax: 02 32 97 47 09
conseil@viseo-formation.fr

